

TEXTE ADOPTE n° 15

«Petite loi»

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2001-2002

24 juillet 2002

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la **convention** relative à l'adhésion de la République d'**Autriche**, de la République de **Finlande** et du Royaume de **Suède** à la convention relative à l'**élimination des doubles impositions** en cas de corrections des bénéfices d'entreprises associées.*

(Texte définitif.)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 276 (1998-1999), 179 et T.A. 120 (2000-2001).*

*Assemblée nationale : 12 et 32.*

**Traités et conventions.**

### Article unique

Est autorisée la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de corrections des bénéfices d'entreprises associées, faite à Bruxelles le 21 décembre 1995, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 juillet 2002.*

*Le Président,*  
*Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 12.